

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 26 janvier 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-08**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 26 janvier 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 16 janvier 2026.

Point de l'ordre du jour :

6.2. Accords-cadres internationaux

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission des relations internationales du 12 décembre 2025 et du 8 janvier 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver six accords-cadres internationaux, trois renouvellements et trois créations.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des accords-cadres internationaux suivants :

- renouvellement – accord cadre – ChungBuk National University (République de Corée) ;
- création – accord cadre – Aoyama Gakuin (Japon) ;
- renouvellement – accord cadre – Kyoto University – Faculty of letters (Japon) ;
- renouvellement – accord cadre – Michigan State University (Etats-Unis) ;
- création – accord cadre – Ritsumeikan University – College of Human Sciences (Japon) ;
- création – accord cadre – Institut Supérieur de l'Information et de la Communication de Rabat (Maroc) - Université de Tours.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 31
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 31
Total des membres présents et représentés : 31	Majorité requise : 16
	Pour : 31
	Contre : 0

Pièces jointes :

- accords-cadres internationaux.

Fait à Tours,